



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2024/077

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 30 mai 2024 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CURTIT - M. DENIS - M. DEROIN - M. DEVAUX - M. GAUTHERON - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. ROCARD - M. THIEBAUD - M. TOURNIER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ANDRE - M. ARNAUD - MME BAEKE - MME BRATIGNY - M. CELLARD DU SORDET - MME CARTIER - M. DESARMENIEN - M. FERRARI - M. FICHERE - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - M. GUERDER - M. HAMOUDI - MME PIRALLA - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME WAGNER

Membres excusés :

M. BOUDET - M. CHEVRIER - M. CHOPLAIN - MME CLERC - M. DONATONI - M. GARNERONE - MME HUE - MME LE MESNIL - MME LECOMTE - M. LEJEUNE - MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PISTOIA - M. RICHARD - MME TENERAND - M. THOUVENOT - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBERI

Budget Exécuté 2023 de la CCI Bourgogne Franche-Comté

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu les articles R.712.15 et A.712.20 du Code de Commerce,

- Considérant les décisions des Bureaux du 25 janvier et 14 mars 2024 concernant la répartition définitive de TCCI 2023 et du 16 mai 2024 concernant les comptes exécutés 2023,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2024 et du 21 mai 2024,

Après avoir entendu :

- L'exposé du Trésorier,
- L'avis de la Commission des Finances,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes,

Le Président Thierry BUATOIS soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2023 de la CCI Bourgogne Franche-Comté.

DÉLIBÉRATION

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté du jeudi 30 mai 2024,

VOTE ET APPROUVE

Le Budget Exécuté 2023 de la CCIR Bourgogne Franche-Comté, sur la base des principaux chiffres clés suivants :

Total du bilan :	21 269 130,65 €
Résultat de l'exercice :	- 327 129,67 €
Capacité d'Autofinancement :	- 139 854,27 €
Total produit fiscal de TFC :	19 637 341,00 €
Contributions de TFC versées aux CCIT :	14 550 732,07 €
Produit fiscal disponible à la CCIR :	5 086 608,93 €
Résultat budgétaire :	- 513 954,97 €
Fonds de roulement net en fin d'exercice :	2 333 196,85 €

DÉCIDE d'affecter le résultat déficitaire de – 327 129,67 € en totalité sur les réserves de la CCIR BFC, laissant le compte report à nouveau à hauteur de 232 696,86 €. Les apports, réserves et report à nouveau au 1^{er} janvier 2024 seront portés à hauteur de 2 262 430,69 €.

DONNE QUITUS au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 30 mai 2024, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36
Vote pour : 36
Vote contre : 0
Abstention : 0

Dijon, le 30 mai 2024
Certifié conforme

Le Président

Thierry BUATOIS

